

LUTTANGE-KIRSCH INFOS

L'été est enfin arrivé. La fête des écoles, le gala du Tonic Club et la fête patronale se sont bien déroulés. Notre cadre de vie est entretenu avec dévouement et avec goût par nos ouvriers communaux. Mais ils ne peuvent pas tout faire sans la collaboration citoyenne des administrés. A chacun de respecter-et de faire respecter- les règles de la vie en communauté.

Jean-Michel WERQUIN, Votre Maire.

Rappel des festivités pour les prochains mois :

En Août :

07 : Fête de l'oignon organisée par l'Amicale des Jeunes

28 : Brocante et fête de la sardine organisées par l'USL Football

En Septembre au château :

12 au 19 : Diverses manifestations pour les 50 ans de l'association des Amis du Château.

En Octobre :

02 : Bourse aux jouets, dans la salle médiévale, organisée par l'APEEL

07 : Soirée jeux, dans la salle médiévale, organisée par l'AFR Creignes et Fassenotes

09 : LOTO, dans la salle médiévale, organisé par le Tonic Club

21 : Remerciements, dans la salle médiévale, organisés par l'Amicale des Jeunes

29 : Marche nocturne et repas dans la salle socioculturelle, organisée par l'ESBLR

31 : Halloween, dans la salle médiévale, organisée par l'APEEL

Assemblées générales portées à notre connaissance :

30 septembre : APEEL, salle médiévale.

Ne pouvant plus se représenter, la présidente de l'APEEL lance un appel aux parents d'élèves afin que l'association puisse poursuivre son œuvre; il lui faudra obligatoirement de nouveaux membres pour le comité.

14 octobre : Association Creignes et Fassenottes, dans la salle médiévale.

PETITES INFORMATIONS PRATIQUES :

Site internet mis en service durant l'été.

Horaires d'ouverture de la mairie pour juillet et août :

Les mardis de 11h à 12 h

Les jeudis de 16h30 à 18h30

Horaires d'ouverture de la bibliothèque pour août :

Les mardis 2 et 16 août de 17h45 à 19h15

Écoles : rentrée des classes (élèves) le 1^{er} septembre

Nos 2 écoles fusionnent : cela signifie essentiellement des modifications administratives.

Nous n'aurons plus qu'une seule directrice pour les 4 classes mais les 2 écoles continueront d'accueillir nos enfants.

Les enfants de petite et moyenne sections seront accueillis dans l'école maternelle.

Les enfants de grande section seront scolarisés à l'école élémentaire le matin avec les CP et à l'école maternelle l'après midi avec les élèves de moyenne section.

Les CP auront leur classe les après midis uniquement pour eux;

Les CE1 et CE2 seront regroupés dans une même classe et les CM1 et CM2 dans une autre.

Les horaires des écoles restent inchangés : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30-11h45/13h30-15h30 et le mercredi 8h30-11h30.

Photo de fond : Cascade située en face du périscolaire.

Horaires du périscolaire : 7h15 - 8h20
11h45 - 13h20
15h30 - 18h30 et le Mercredi de 7h15 - 8h20

Les dossiers du périscolaire sont disponibles en mairie ou sur le site internet et seront à déposer dans la boîte aux lettres du périscolaire (se trouvant à côté de l'école élémentaire) **avant le 15 AOÛT 2016.**

Les NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques) seront proposées aux enfants tout au long de l'année scolaire.

Mise en place d'une chorale d'octobre à décembre ; de janvier à avril : initiation échecs et d'avril à juin : initiation à différents sports par l'ESBLR. Du ping-pong sera aussi proposé tout au long de l'année.

Pour les particuliers luttangeois :

La commune dispose de bancs et de tables qu'elle met gracieusement à disposition de la population à condition de venir s'inscrire en mairie au minimum 15 jours à l'avance et sous réserve de leur disponibilité.

Tarifs des salles pour les luttangeois :

Salle médiévale : 150 € du samedi au lundi (possibilité de l'avoir le vendredi à 17h, si disponible).

Salle socioculturelle : 300 € (+ 100 € si location de la cuisine) du samedi au lundi (possibilité de l'avoir le vendredi à 17h, si disponible).

Salle médiévale + Salle socioculturelle : 400 € (+100 € si location de cuisine) du samedi au lundi (possibilité de l'avoir le vendredi à 17 h, si disponible).

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec Madame BENTZ Sabine au 03.82.83.51.92 ou par courriel : sbentz_mairieluttange@orange.fr

En cas de nuisance sonore après 22 heures, veuillez prendre contact avec la gendarmerie en appelant le 17.

Informations :

- Ramassage des objets encombrants : **VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016.**
- Un défibrillateur est mis à disposition sur le mur de la bibliothèque.
- Les écuries ont été mises à disposition des jeunes de Luttange; un règlement et une convention ont été signés avec eux. La gendarmerie en a connaissance.

Taille des arbres : la loi impose une distance minimale de 2 m entre les arbres hauts de plus de 2 m et la limite des deux propriétés, ou une distance minimale de 50 cm pour les arbres hauts de moins de 2 m.

Articles 668, 669,671 et 673 du Code Civil.

RAPPELS DE BON SENS : CIVISME

Propreté canine : Sur la voie publique et en forêt, les chiens doivent être tenus en laisse.

Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille ni la voie publique ni les espaces verts par ses déjections. Celles-ci doivent être ramassées.

Le non-respect est verbalisable. (amende de 35 euros).

Brûlage à l'air libre : Dans le cadre du respect de l'atmosphère, en vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et de l'article l541-2 du code de l'environnement, tout brûlage de déchets verts, branches, tontes de gazon par qui que ce soit est interdit. Solutions : mise en déchetterie, compostage, paillage etc.

Vitesse : en agglomération, je roule à 50 km/h.....voire moins s'il le faut !

Ces interdictions ne souffrent d'aucune tolérance ou dérogation et s'imposent à tous.

Respectons notre cadre de vie, respectons notre environnement, respectons nos voisins, respectons les règles et les lois pour bien vivre ensemble.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique. Commission Communication.